

Nantes, le 22 mars 2018

Les Pays de la Loire, seule Région métropolitaine expérimentatrice

## Diagnostic de l'expérimentation de la certification des comptes

**Dans le cadre de l'expérimentation à la certification des comptes publics locaux et suite à la convention signée avec la Cour des comptes chargée de l'accompagner dans cette démarche, La Région des Pays de la Loire a présenté aujourd'hui au sein de son assemblée réunie, l'audit réalisé par une équipe pluridisciplinaire composée d'experts de la Cour des Comptes, d'un magistrat de la Chambre régionale des comptes et de commissaires aux comptes spécialistes du secteur. Pour rappel, les Pays de la Loire est la seule Région métropolitaine à participer à ce dispositif national.**

*« Véritable outil au service de notre nouvelle approche budgétaire, la certification par un commissaire aux Comptes est aussi le gage de notre nouvelle méthode, de la sincérité, la régularité et la fidélité des comptes de notre collectivité. Pour acquérir notre crédibilité budgétaire par une bonne gestion des dépenses et une vraie transparence, nous avons mis en place une nouvelle organisation, et nous nous sommes donc spontanément portés volontaires à l'expérimentation de certification de nos comptes »,* a rappelé Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

### Des objectifs ambitieux

La première étape de cette démarche s'est concrétisée en 2017 par la réalisation d'un diagnostic global d'entrée ayant pour objectifs d'établir un état des lieux pour la collectivité de son périmètre d'activité, de ses processus comptables et financiers et de ses systèmes d'information ayant une incidence sur la fiabilité des comptes ainsi que prendre connaissance des éventuels dispositifs de maîtrise de risques.

Les objectifs ambitieux de la démarche de certification nécessitent un plan d'actions pluriannuel qui s'articulera autour de trois objectifs opérationnels :

1. La fiabilisation des états financiers et des écritures comptables en lien avec le comptable public. Cela se traduit notamment par un effort particulier sur la gestion patrimoniale des comptes. Les premières mesures correctives interviendront dès 2018, et seront conduites jusqu'en 2020 pour atteindre l'objectif de parfaite correspondance avec le compte de gestion.
2. La mise en place d'un dispositif de contrôle interne intégrant la maîtrise des risques. L'organisation de la Région, qui avait pour partie anticipé les recommandations du diagnostic, a été renforcée.
3. L'expertise et l'évolution des systèmes d'information sous l'angle de la qualité comptable, qui feront l'objet d'une documentation spécifique.

### La certification des comptes, une garantie de transparence

La Certification vient consolider les modifications amorcées par la Région dans ses processus, son organisation ainsi que son contrôle interne. C'est une garantie supplémentaire pour la Région.

« La certification des comptes se définit comme l'opinion écrite et motivée que formule un organisme indépendant, sous sa responsabilité, sur la conformité des états financiers d'une entité, dans tous ses aspects significatifs, à un ensemble de règles comptables au premier rang desquelles figurent la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes. »

Elle représente un gage de crédibilité auprès des financeurs, une garantie de la qualité et la transparence de l'information comptable rendue aux citoyens et à leurs représentants au sein des assemblées délibérantes, un levier d'optimisation et un instrument de pilotage de l'organisation, des contrôles et des procédures internes pour l'ordonnateur en lien avec le comptable public.

**Les grandes étapes de la certification :**

- La Région s'est portée candidate à l'expérimentation nationale dès juin 2016.
- Proposée par la Cour des comptes, la participation régionale à cette expérimentation est parue au journal officiel, par un arrêté ministériel datant du 10 novembre 2016.
- La réalisation en 2017 d'un diagnostic global d'entrée sur les comptes 2016 .

**CONTACT PRESSE**

Gwenola Cariou Huet : [gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr](mailto:gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr) -02 28 20 60 65 - 06 82 80 18 92